

Comité de Pilotage CIC-CIB

Jeudi 30 juin 2016

Relevé de décisions

<u>Emetteur :</u>	M. RIVIERE	Référent technique CIC
<u>Présents :</u>	Mme LE GAL Mme LAY	SG SGa / Référent promoteur CIC
	Mme LOISEL	DPEP
	Mme HYAU	DPEP
	M. DANQUIGNY	DPEP
	Mme COCOUAL	SAGED
	Mme RAYON-DESMARES	DPE
	M. PARIS	DPE
	Mme LABEYRIE	DEPAP
	Mme DANGUY	DEPAP
	Mme ENDRESS	DEFIJ2 – Adjoint référent CIC T2
	Mme BACON	DEFIJ2
	Mme BRAULT	DSDEN61 – Gestionnaire AESH
	M. LEYOUDEC	DAAGE
	Mme WION	DEC
	M. VERGELY	DEFIJ
	Mme GOMES	DEFIJ1 – CSP CHORUS
	Mme FLODERER	DE1
	Mme HUOT-MARCHAND	DEPAP
	Mme DAGORN	DIFOR
	Mme ROLLET	DSDEN14 RH
	Mme LE GOFF	DSDEN50 – SIB
	M. LEHOUX	DSI
	Mme BERARD	SCP
<u>Excusés :</u>	Mme KHALES	SG – DSDEN14
	Mme BOURVIC	DAGFI / SAMD
	Mme VILLIGER	DE
	Mme MOUTIER	DE1

▪ **Introduction par madame la secrétaire générale**

Madame la secrétaire générale a souhaité remercier l'ensemble des membres du comité de pilotage pour les résultats obtenus cette année en termes de CIC. Ces bons résultats résultent de l'implication de l'ensemble des acteurs gestionnaires des fonctions financières et de gestion administrative qui ont intégré à leurs modalités de travail les exigences associées au contrôle interne, ainsi que l'investissement des responsables de services qui légitiment et rendent possible cette amélioration.

▪ **Analyse du niveau de déploiement du contrôle interne comptable (2015-2016)**

Chaque année, la Direction des Affaires Financières (DAF) mène une enquête sur l'état du Contrôle Interne Comptable en académie. Cette enquête porte principalement sur la mise en œuvre des référentiels de CIC, ainsi que sur pilotage du dispositif. Depuis 2015, l'enquête fait l'objet de deux remontées, en mai puis en septembre, afin de mesurer le déploiement sur une année scolaire complète. Un premier rapport dit flash de l'enquête annuelle a été communiqué par le DCSISF fin juin et présente une première évaluation des objectifs de CIC sur la période 2015-2016.

Il ressort de l'enquête que :

- Les résultats ministériels matérialisent une amélioration sensible de la trajectoire moyenne de déploiement à l'exception de l'exercice d'auto-évaluation via l'outil EMR (échelle de maturité des risques) qui peine à s'installer dans les académies
- Les résultats montrent de nouveau l'hétérogénéité des niveaux de maturité académiques et la nécessité de consolider les outils de reporting sur l'effectivité des contrôles

Au niveau de l'académie de Caen

- Comme une très grande majorité des académies, l'académie de CAEN a installé les éléments essentiels au déploiement pérenne de la démarche de CIC
- Son taux de mise en œuvre des AMR clefs liés à des processus hors rémunération (RCI/HT2) est de **95 %**
- Le taux de déploiement des AMR clefs liés à des processus rémunération (RCI/T2) est de **94 %**

L'académie de Caen a confirmé encore cette année ses bons résultats en matière de déploiement des AMR clés. Elle doit néanmoins s'améliorer dans sa capacité à apprécier les effets de sa démarche de CIC. Le dispositif CIC doit aussi porter sur le résultat des actions de contrôle.

Décision 1 : Amplifier pour l'enquête 2016-2017 le déploiement du référentiel SFT (19% en 2015-2016)

▪ **Reporting des contrôles T2**

Dans sa note annuelle d'évaluation du contrôle interne pour les départements ministériels éducation nationale et enseignement supérieur et recherche, la Cour des comptes recommande une amélioration du dispositif d'appréciation de la maturité du CIC du ministère. Peu d'académies disposent de documents retraçant la réalisation des contrôles et permettant la réalisation de contrôles de supervision.

Au niveau de l'académie de Caen, il n'existe pas à ce jour d'outil permettant de collecter et de synthétiser annuellement l'ensemble des actions de contrôles mises en œuvre dans les services de gestion RH. En l'absence de dispositifs de reporting efficace sur l'effectivité et l'efficacité des contrôles, il n'est pas possible,

dans l'immédiat, de mettre en place les boucles d'amélioration et le monitoring susceptible de tirer pleinement le bénéfice des actions mises en œuvre.

Décision 2 : Poursuivre le déploiement de l'outil de reporting des contrôles à destination des gestionnaires RH – extension vers d'autres bureaux RH

Décision 3 : Mettre en place à la rentrée prochaine un groupe de travail sur la supervision

▪ Reporting des contrôles HT2

La qualité de la comptabilité budgétaire est dépendante de la fiabilité des imputations dans Chorus lors de la saisie des engagements juridiques, des services faits et des demandes de paiement. Les erreurs d'imputation faussent la lecture des consommations en AE et en CP, ce qui d'une part, compromet la qualité des informations communiquées aux hautes autorités et aux organismes de contrôle, et d'autre part, handicape le pilotage de la gestion par les responsables budgétaires. Ces erreurs peuvent entraîner ainsi des problèmes de soutenabilité budgétaire. L'action de maîtrise relative à la fiabilisation des imputations HT2 vise à minimiser ces risques.

Décision 4 : Mettre en place à la rentrée prochaine une matrice cohérence qui liste les adresses budgétaires valides pour chaque BOP

Décision 5 : Elaborer un outil de reporting permettant de suivre les actions de contrôles sur le périmètre HT2

▪ Feuille de route académique CIC pour 2016-2017

La feuille de route a pour ambition de définir un cadre de déploiement du CIC dans l'académie. Il s'agit de mettre en exergue des actions décisives et opérationnelles à mener à court et moyen terme dans l'agenda 2016-2017.

Vous trouverez ci-dessous les principales actions demandées aux services académiques pour la prochaine année scolaire

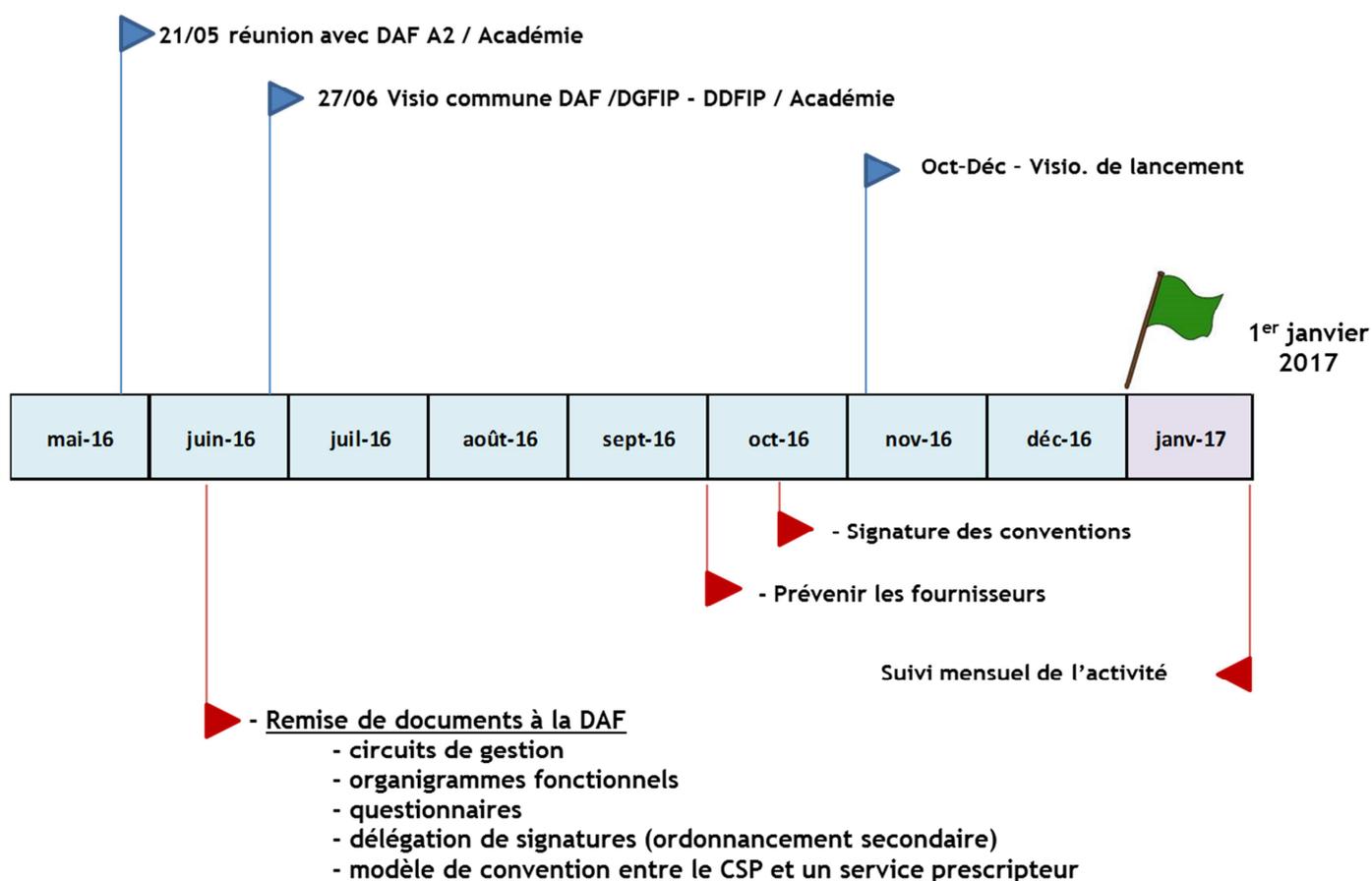
1 - Consolider les acquis		2 - Etendre les démarches de contrôle interne		3 - Accompagner le changement	
CIC	Plan d'actions académique - améliorer le <u>reporting</u> tout au long de l'année	CIC	Reporting sur l'effectivité des contrôles (T2) - Mettre en place l'échelon de supervision	CIC	Réunions techniques T2
	Alimenter le portail académique CIC (historique des fiches de SPIP) + Mettre en place une procédure pour les accès		Reporting sur l'effectivité des contrôles (HT2) - Fiabilisation des imputations		Guide pratique à l'attention des collègues sur "les Bourses scolaires"
	Poursuivre le déploiement du référentiel T2-Indemnités et heures supplémentaires saisies en établissement - 19% en 2015-2016 - Audit ministériel sur le sujet en 2016-2017 ?		Mutualisation des fiches de bonnes pratiques (T2/HT2)		Formation ou memento sur les principales données administratives afin d'aider les gestionnaires
	Echanger davantage sur les plans de contrôles et les résultats entre le rectorat et le service rémunérations DDFIP (convention partenarial Rectorat/DDFIP)		Répertorier toutes les requêtes BO dans un catalogue et mutualiser les requêtes		Préparer l'entrée en mode SFACT
SIFm	Poursuivre l'actualisation de la grille des habilitations Chorus	Utilisation de l'outil EMR			
		Enquête CIC déployée aux correspondants AESH	Utilisation de Chorus formulaire nouvelle communication (SFACT)		

▪ Service facturier

Au 1er Janvier 2017, le service facturier sera le lieu unique de réception des factures(en dehors de quelques dépenses spécifiques) de l'ensemble des services prescripteurs de l'académie. L'organisation en mode service facturier s'inscrit dans le cadre de la modernisation de la chaîne de la dépense. Elle a pour objectifs, outre l'optimisation des délais de paiement, de simplifier le processus et rationaliser ainsi le rôle des acteurs.

La modification de notre circuit de dépenses suppose en amont une préparation rigoureuse du CSP Chorus (analyse des circuits de gestion existants) et la réunion de conditions préalables (communication aux fournisseurs, conventions de gestion entre CSP/Services prescripteurs, convention de service CSP/DDFIP ...).

Pour votre information, vous trouverez ci-dessous le calendrier avec les différentes étapes de déploiement.



Prochaine réunion du COPIL académique CIC/CIB envisagée en décembre 2016